



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2026**

Membres en exercice : 43
Présents : 30
Votants : 38
Date convocation : 21 mai 2026
Date d'affichage : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 19h30, s'est réuni à la salle Maspoli à Viarmes,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

Secrétaire de séance : Chantal ROMAND

Etaient présents (30) : Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Hugues BRISSAUD, Muriel LE JAN, Pascal MARTIN, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir (8) : Éric THERRY donne pouvoir à Sylvie PESLERBE, Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Claude TURBAN, Martine GILLES-DURET donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Josette FRAMERY donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Sylvain BRINDEJONC donne pouvoir à Nathalie BENYAHIA, Franck BREIT donne pouvoir Hugues BRISSAUD, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Muriel LE JAN, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Michel MANSOUX.

Absents : (5) Romain RENAUD, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER.

N°2026/88	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
-----------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le rapport d'orientation budgétaire soumis en conseil communautaire du 11 février 2026 et le budget de la C3PF voté le 22 avril 2026

Vu le tableau des effectifs permanents approuvé par le Conseil communautaire en date du 22 avril 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mai 2026,

Considérant, que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, en procédant à la création de postes ainsi que, après avis préalable obligatoire du Comité social territorial, à la suppression de postes et aux modifications de quotité horaire de travail.

En l'espèce, il convient de procéder à la création :

- d'un poste de rédacteur territorial, (catégorie B), à temps complet avec une prise d'effet au 15 juin 2026, en tant que gestionnaire de marchés publics,
- d'un poste d'apprenti au service Environnement, en alternance, sur l'année scolaire 2026/2027 ;

Par ailleurs, pour des raisons de réorganisation du poste « chef de projet – Petites Villes de Demain/ CRTE », sa quotité de travail devrait être diminuée, passant d'un poste à plein temps à un temps partiel de 50%, à compter du 1^{er} juillet 2026, sous réserve de l'accord de la commune de Viarmes, (poste mutualisé à 50%) et des partenaires financiers (ANCT/Banque des Territoires).

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit, avec prise d'effet respectivement au 15 juin 2026 :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU 15/06/2026

FILIERE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS		POURVUS					VACANTS		Variation
		dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant	Tps Partiels	
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Attaché hors classe	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteur	B	5	0	5	4	1	5	0	0	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	3	3	0	3	0	1	0	
Adjoint administratif territorial	C	4	0	2	1	1	2	0	2	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		22	0	18	13	5	18	0	4	0	
Ingénieur principal	A	1	0	1	0	1	1	0	0	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2	0	2	1	1	2	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE		5	0	4	2	2	4	0	1	0	
Bibliothécaire territorial	A	2	0	2	2	0	2	0	0	0	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	0	2	2	0	2	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE		6	0	5	5	0	5	0	1	0	
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 15/06/2026		34	0	28	21	7	28	0	6	0	

TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 15 JUIN 2026							
FILIERE	CATEGORIE	VACANT	POURVU	Temps complet	Temps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché (contrat de projet "petites villes de demain") mutualisation à hauteur de 50% avec la ville de Viarmes	A		1	1		50%*	
FILIERE CULTURELLE						0	
CONTRAT DE PROJET	C		2		2		
Total nombre de postes non permanents au 15 juin 2026		0	3	1	2	0	

sous réserve de l'accord de la Commune de Viarmes / ANCT+BDT

TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE							
FILIERE ADMINISTRATIVE	CONTRAT	VACANT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
APPRENTI COMMUNICATION			1			Alternance	
APPRENTI DEV ECO		1				Alternance	
APPRENTI ENVIRONNEMENT			1			Alternance	1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
 Le Président, Patrice Robin